



## Une année de collecte et de recyclage des lampes usagées

Il y a un an était lancée en Martinique la filière de collecte et de recyclage des lampes usagées, orchestrée par Récylum, l'éco-organisme agréé. Bilan de la filière après une année d'activité et rappel sur les enjeux de cette filière.

### Une filière rapidement opérationnelle grâce à l'implication des distributeurs

Récylum, éco-organisme agréé en charge de l'élimination des lampes usagées, a mis en place un réseau de **45 Points de collecte**, essentiellement chez les distributeurs, qui ont l'obligation de reprendre les lampes usagées de leurs clients dans la limite des quantités achetées (reprise « 1 pour 1 ») et qui ont largement joué le jeu.

- **27 points de vente grand public travaillent directement avec Récylum.** 22 sont même en train de s'équiper d'un meuble de collecte en libre accès, allant ainsi au-delà de leur obligation légale de reprise « 1 pour 1 ». Il s'agit de Batir, Carrefour Dillon, Casino, Cora, Euromarché, Foïrfouille, Foyalbaz, Foïrdom, Gamm Vert, Géant, GIE Super H, Hyper U, Jambaz, Match, Mr Bricolage.
- **15 distributeurs professionnels travaillent également avec Récylum** pour la collecte et le recyclage des lampes rapportées par leurs clients. Il s'agit des agences de Somaquin, Blandin, Electric plus, Général matériel Caraïbes, Socame, Maurice François.
- **2 installateurs électriciens** (Vinci Eger, Vinci Gétélec) font appel à Récylum pour la collecte et le recyclage des lampes récupérées chez leurs clients lors d'opérations de maintenance.
- Enfin, **un collecteur de déchets** (Martinique recyclage) a reçu l'agrément « collecteur de lampes » de Récylum, s'engageant à fournir un service de proximité de collecte des lampes usagées respectueux des principes de développement durable.



Par ailleurs, depuis le 15 janvier 2009, la CACEM a mis en place la collecte des lampes usagées dans ses 3 déchèteries (déchèterie Case Navire à Schoelcher, CET la Trompeuse et déchèterie de Chateauboeuf à Fort de France).

Tous ces Points de collecte bénéficient ainsi gratuitement de l'enlèvement et du recyclage des lampes collectées, ce dispositif étant financé par l'Eco-contribution payée lors de l'achat de lampes neuves.

**A savoir :** un outil de géolocalisation répertorie les points de collecte Récylum ouverts au public : rendez-vous sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org) (site grand public) ou [www.recyclum.com](http://www.recyclum.com) (site professionnel).

### Bilan 2008

Si le réseau de points de collecte est aujourd'hui opérationnel, il n'en reste pas moins que le bilan de la collecte est mitigé. **Seulement 1,8 tonnes de lampes ont été collectées en 2008**, sur 100 tonnes mises sur le marché, soit un **taux de collecte de moins de 2%**.

C'est désormais **aux détenteurs de lampes usagées, particuliers et professionnels, d'acquiescer ce nouveau « réflexe recyclage »**. Récylum, par l'intermédiaire de son facilitateur local, l'association Environnement & Développement, a ainsi une importante mission d'information. Des actions ont déjà été menées en 2008, par le biais d'une présence dans la presse, sur le salon de l'habitat, sur les points de vente (meuble de collecte, dépliants, affichage).

Une opération d'**approche directe des responsables maintenance et environnement des entreprises locales de plus de 100 salariés** est en cours. Récylum les sensibilise au recyclage de leurs lampes usagées, et les aide à diagnostiquer la solution de collecte la plus adaptée à leurs besoins.

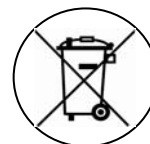
Des **animations en points de vente** afin de sensibiliser les consommateurs sont également en préparation.

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte, et de prendre en charge l'enlèvement, le transport et le recyclage des lampes. Pour en savoir plus : [www.recyclum.com](http://www.recyclum.com) – 0810 001 777 (prix d'un appel local)

## Rappels sur le recyclage des lampes

### Quelles lampes doivent être recyclées ?

Par lampe, il faut comprendre **toute source lumineuse à l'exception des ampoules à filament**. Il s'agit principalement des tubes fluorescents dits "néons", des lampes fluocompactes dites "basse consommation", des lampes à vapeur de mercure, à iodure métallique, etc. Ces lampes contiennent du mercure, substance présente en infime quantité mais néanmoins dangereuse à l'échelle des dizaines de millions de lampes arrivant en fin de vie chaque année. Elles nécessitent donc un traitement spécifique et ne doivent pas être jetées avec les autres déchets. On les reconnaît au **symbole « poubelle barrée »** qu'elles portent. Les ampoules "classiques" à filament (incandescence et halogène) peuvent elles être éliminées avec les ordures ménagères non recyclées.



### Que deviennent nos lampes et quel est le bénéfice environnemental de leur recyclage ?

Si l'utilisation de lampes à économie d'énergie est recommandée dans la lutte contre le réchauffement climatique (elles consomment 5 fois moins d'énergie et durent 10 fois plus longtemps que les ampoules à filament), la démarche environnementale n'est complète que si elles sont recyclées. Les lampes collectées en Martinique sont transportées en Métropole pour être traitées. **93 % du poids de leurs composants sont réutilisés**. Le verre récupéré permet de faire de nouveaux "néons", des abrasifs ou des isolants pour le bâtiment ; métal et mercure sont également réutilisés. Ainsi, **tout risque de pollution est écarté et les ressources naturelles sont préservées**. Le recyclage permet aussi des économies d'énergie (énergie nécessaire à l'extraction du sable et à sa fusion) et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> : 1 tonne de débris de verre utilisée permet d'éviter le rejet de 500 kg de CO<sub>2</sub> en moyenne.



### En savoir plus

Tout savoir sur le recyclage des lampes usagées : [www.recylum.com](http://www.recylum.com) - [www.malampe.org](http://www.malampe.org).

**Facilitateur local de Récyllum en Martinique** : Association Environnement et Développement

Sandrine FRANCISCO - tél. : 0596 50 86 45 - mail : [environnement.developpement@gbh.fr](mailto:environnement.developpement@gbh.fr)

**Récylum** est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte, et de prendre en charge l'enlèvement, le transport et le recyclage des lampes. Pour en savoir plus : [www.recylum.com](http://www.recylum.com) – 0810 001 777 (prix d'un appel local)